

Le 26 Septembre 2012, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

PRESENTS Mmes COTTARD Madeleine, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa, QUENOUILLE Marie-France

Mrs FERRI Marco, HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal

ABSENTS : BACHELOT Stéphanie, LEROY Christelle, MENNEREUIL Gérald :

:

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

1. Urbanisme : dossiers en cours

PC 027 014 12 A 0012 – M. GAILLOT – Mlle GUILLOT – Parcelle ZD 372 et 376 : construction d'une maison d'habitation de 84 m²
Avis favorable : 12 votants, 12 pour

DP 027 014 12 A 0014 – M. GREGOIRE Yvan – Parcelle AC 24 au 57 rue des Blancs Monts : extension habitation de 40 m²
Avis favorable : 12 votants, 12 pour

DP 027 014 12 A 0016 – M. Mme CONDETTE – parcelle AB 15 , Chemin des Pêcheurs : Mur de clôture
Dans l'état actuel du PLU, les murs en plaques de béton ne sont pas autorisés

DP 027 014 12A 0017 – M. BEAUREGARD – Parcelle AC 277, 48 Route de Louviers : Clôture
Avis favorable : 12 votants, 12 pour

DP 027 014 12 A 0018 – Mme LETELLIER Marie-José – Parcelle ZD 223/224 – 22 Route d'Evreux : Abri de jardin
Abri prévu en tôle, non autorisé par le PLU

21H15 ARRIVEE DE STEPHANIE BACHELOT LE NOMBRE DE VOTANTS PASSE A 13

2. CASE :

a)- avis sur PLH2

— DIAGNOSTIC HABITAT CASE EN 2012

La CASE parvient à un tournant de son évolution démographique et sociale. La progression globale de la population, pourtant dopée par l'accueil de grandes familles à Val de Reuil, est à ce point contrariée par les départs résidentiels vers des territoires considérés comme plus attractifs et son inversion n'est pas improbable à court terme.

Pourtant, le territoire a su développer l'accueil d'activités nombreuses et diversifiées, de sorte qu'aujourd'hui, malgré les difficultés économiques que l'on connaît, il occupe la position enviable de disposer, en nombre, de plus d'emplois locaux qu'il n'en faudrait pour sa propre population.

La production de nouveaux logements sur le territoire la CASE est soutenue par la production régulière de logements locatifs sociaux qui porte l'offre actuelle à environ 30% des résidences principales. Lorsque le contexte est favorable, les petites communes de la CASE renforcent cette production par la réalisation de lotissements souvent privés. Pourtant, le parc « ancien » des logements sociaux a valu à la CASE deux projets ANRU (Val de Reuil et Louviers), dont le premier, de grande ampleur, s'achève. Ce même parc poursuit sa mutation à Louviers (ANRU et hors ANRU), tandis que des insuffisances qualitatives se sont traitées récemment (Pîtres) ou sont attendues (Le Manoir sur Seine, Val de Reuil Hors ANRU). La pression de la demande sociale reste pourtant stable (avec toutefois un niveau élevé), malgré l'indisponibilité du parc en travaux.

Le parc ancien privé propose lui aussi une offre locative, souvent chère (Pont de l'Arche), et présentant parfois des signes de déqualification ponctuels (Louviers, Pont de l'Arche). Face à la persistance des besoins en termes d'amélioration de l'habitat, un Programme d'Intérêt Général est mené par la CASE pour traiter ces questions.

Enfin, la question de l'hébergement a connu une avancée importante avec la mise au point des aires d'accueil pour les gens du voyage. Il reste que l'offre en accueil d'urgence doit être clarifiée sur place, qu'une maison-relais pourrait utilement voir le jour et que le vieillissement de la population rendrait nécessaire la production d'une centaine de lits supplémentaires pour les personnes âgées dépendantes.

— ORIENTATIONS ET PROGRAMME D' ACTIONS

Dans une perspective de croissance raisonnable et maîtrisée, la mise sur le marché de 300 logements nouveaux par an pendant la période du nouveau PLH (2012-2017) est apparue crédible. Cette production s'appuie pour une grande part sur des projets repérés (sites de projets) ; elle se partage entre 102 LLS, 31 AS et 167 autres financements, par an et elle propose des objectifs de répartition territoriale mieux équilibrés entre les communes déjà dotées et les autres.

Un programme de 12 actions a été établi :

Action 1 : programme de production de logements nouveaux

Cette action précise le nombre objectif pour les 5 ans à venir et le type de logements par secteur et par commune.

(LLS = logement locatif social, LAS = logement accession sociale)

Objectif CASE : 1721 logements dont 615 LLS et 185 LAS

Secteur rural : 1 61 logements dont 14 LLS et 2 LAS

Amfreville : 25 logements dont 2 LLS et 2 LAS

Action 2 : programme de rénovation et de renouvellement de l'habitat

Rénovation et renouvellement de l'habitat locatif social public

Rénovation et renouvellement de l'habitat privé ancien

Action 3 : programme d'offre complémentaire en hébergement spécialisé

Urgence et insertion : étude d'une maison-relais de 20 places

Résidences pour personnes âgées : besoin de 100 places ; études pré-opérationnelles à prévoir

Action 4 : recherche d'une meilleure compétitivité résidentielle

Attractivité résidentielle par l'emploi

Améliorer la perception et inviter à la découverte du territoire

Diversifier l'offre résidentielle locale

Action 5 : amélioration intrinsèque des projets

Améliorer sans briser la dynamique

Pilotage et synthèse par la CASE

Contribuer à la qualité des projets

Action 6 : préservation des espaces et insertion locale

Action 7 : répartition de l'offre harmonieuse entre les communes

Action 8 : politique foncière d'anticipation des sites de projet-habitat

Action 9 : politique financière d'aide sélective aux projets

Action 10 : lutte contre la vacance et la dégradation du parc privé

Action 11 : développement d'un observatoire de l'habitat prospectif

Action 12 : suivi et animation du PLH2

- L'effort financier à partager,

Le coût total du programme en engagement financier sur les six ans (2012-2017) s'élève à 6 000 000 d'euros, soit environ 1 000 000 d'euros par an. Ce coût est hors engagements de garantie financière sur les emprunts de construction et de réhabilitation réalisés par des organismes HLM et hors constitution d'un fonds d'intervention foncière adossé au PLH2.

Ce projet de Programme Local de l'Habitat reste à la fois ambitieux par les moyens mobilisés et réaliste par rapport aux besoins qui s'expriment. La CASE est prête à prendre toute sa part dans cet effort, son projet de PLH en témoigne.

Considérant que dans les petites communes la maîtrise foncière n'appartient pas à la collectivité, qu'Amfreville a eu un déficit de projets les années passées, qu'actuellement plusieurs projets d'habitat sont en cours de réalisation, et que la collectivité a investi dans les équipements publics tels que l'école, le Conseil est inquiet par rapport au nombre objectif de logements prévu dans le PLH2, pour notre commune et pour 5 ans.

Avis défavorable **Contre 8** **abstentions 5**

b°- avis sur modification des statuts de La case

Mme LENFANT rappelle aux membres du conseil que la Communauté d'Agglomération Seine Eure, lors du conseil communautaire du 31 mai 2012, a délibéré favorablement pour faire évoluer les statuts de la Communauté d'Agglomération en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : « **Construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire** ».

Mme LENFANT, précisant que l'ensemble des conseils municipaux des communes membres doit se prononcer sur l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération, invite le conseil municipal à délibérer .

DECISION :

Le conseil municipal, après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

VU l'article L 5211-5 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la fixation d périmètre, à la création de l'établissement et au transfert des compétences

VU l'article L 5211-7 du Code général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences facultatives

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 12-123 en date du 31 mai 2012

Donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération Seine Eure en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé :

« **Construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire** »

DIT que la modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine-Eure fera l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des conseils municipaux de chaque commune membre.

13 votants :: Pour 5 Contre 1 Abstentions 7

3 Personnel :

a) Intégration des heures complémentaires du personnel titulaire.

Mesdames BELLAMY et CAHON ont un contrat de travail permanent pour 25 heures hebdomadaires , mais exécutent également chacune 7 heures complémentaires. Mesdames BELLAMY et CAHON souhaitent que ces heures complémentaires soient intégrées à la contrat de travail permanent. Lissées sur l'année, compte tenu des vacances scolaires la durée hebdomadaire de travail de ces agents serait portée à 30 heures. L'indemnité d'Administration et de Technicité sera également proratisée à 30/35°.

Cela pourrait être effectif à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

b). Embauche de personnel complémentaire pour la cantine/garderie

Le nombre croissant d'enfants qui mangent à la cantine et qui restent également à la garderie nécessite l'embauche de personnel supplémentaire. 2 h 15 minutes chaque midi à la cantine et 1 h 30 minutes le soir à la garderie

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

3. Comptabilité :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des comptes publics locaux la Trésorerie Municipale nous demande de procéder à des régularisations sur des opérations anciennes d'investissement qui devraient aujourd'hui faire l'objet d'un amortissement.

a) compte 2031 : étude 2009 (expertise sanitaire de 6 arbres) pour un montant de 358.80 € . Mme le Maire propose un amortissement sur un an accompagné d'une décision modificative de budget débitant le compte 61524 et créditant le compte 6811-042 pour la dépense et une autre décision modificative de budget débitant le compte 1323 et créditant le compte 28031-40 pour la recette

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

b) compte 21531 : Il s'agit de travaux d'assainissement et poteau à incendie de 2001 pour un montant de 4930.02 € . Mme LENFANT propose au Conseil d'amortir cette dépense sur 15 ans

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

Compte 21531 : Il s'agit de travaux sur puits d'amovibilité de 2001 pour un montant de 38.29 € ; Mme LENFANT propose d'amortir cette somme sur 1 an accompagné d'une décision modificative de budget débitant le compte 61524 et créditant le compte 6811-042 et une autre décision modificative de budget débitant le compte 1323 et créditant le compte 281531-40 pour la recette

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

c) Chapitre 012 : Dépenses de personnel .

Compte tenu des besoins supplémentaires évoqués ci-dessus et de l'absence de Mme THEBAULT pendant une période de 2 mois, il convient d'abonder par une décision modificative de budget le chapitre 12 compte 6413 d'une somme de 3 000 € en diminuant le compte 61524

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

d) Compte tenu de l'augmentation du nombre d'inscription à la cantine scolaire, nous devons acheter 5 tables pour la cantine. Une décision modificative de budget est nécessaire en débitant le compte 2315 et créditant le 2184 pour 745 €.

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

4. Agrandissement de la cantine scolaire

84 enfants déjeunent chaque jour à la cantine. Le local actuel est trop exigu et les deux services institués engendrent une pression tant sur le personnel que sur les enfants, en raison du temps limité pour chaque service.

La création d'un nouveau local jouxtant la cantine actuelle s'avère nécessaire, ce local pouvant par ailleurs être utilisé à d'autres fins : réunions d'associations ou autres.

Le Conseil municipal donne un accord de principe pour qu'un projet d'agrandissement soit étudié, avec l'aide de l'architecte-conseil de la CASE.

Avis favorable : 13 votants, 13 pour

5. Eglise – Choix des entreprises

La commission d'attribution des offres réunie le 25 septembre 2012 a attribué le marché aux entreprises suivantes :

- LOT I	Maçonnerie – Pierre de taille	Entreprise TERH	98 737.00 €
- LOT II	Charpente	Entreprise CM LEDUC	23 026.11 €
- LOT III	Couverture	Entreprise LA FALAISIENNE DE COUVERTURE	24 855.95 €
		TOTAL H.T.	146 619.06 €

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché public correspondant, ainsi que les avenants inférieurs à 5% éventuels.

Avis favorable 13 votants 13 pour

MISSION SPS :

Un seul devis reçu sur les trois demandés : Il s'agit de l'Apave pour un montant de 1.800 euros

Avis favorable 13 votants 13 pour

RESTAURATION D'UN TABLEAU DE L'EGLISE

Le tableau situé au dessus du portail d'entrée est en très mauvais état. Il s'agit d'une huile sur toile de 1778 peinte par le chevalier de SIXE, représentant l'Assomption de la Vierge.

Trois devis ont été demandés auprès de restaurateurs dont les coordonnées ont été communiquées par la conservation départementale du patrimoine.

Deux devis sont proposés :

Atelier Pierre Jaillette :	4.176,00 euros HT
Corinne Leconte-Dewulf :	7.498,00 euros HT

Le Conseil retient le devis de l'Atelier Pierre Jaillette.

Avis favorable 13 votants 13 pour

6. Décision concernant la maison 4 rue du Vieux Lavoir

L'état a accordé une subvention de 30% pour le projet de transformation de l'habitation en Maison d'Assistants Maternelles. Malgré cela, le coût du rachat à l'EPFN et des travaux reste important.

En cas de poursuite de ce projet, les aménagements seront réduits au minimum, mais il est nécessaire de réaliser un bilan financier entre les dépenses et les recettes que l'on peut attendre pour viser l'équilibre.

Avis favorable 13 votants 13 pour

Départ de Monsieur NERDEUX, à 23 h

7. Circulation d'engins motorisés dans le chemin des Ecoliers

Des habitants de la Mare signalent une nuisance due à la circulation d'engins à moteur

Des membres du conseil signalent des nuisances de même nature dans d'autres lieux.

Madame Lenfant signale que des arrêtés avaient été pris et des panneaux installés sur certains chemins mais ont été arrachés.

La circulation de ces engins sera interdite dans les chemins proches des habitations.

8. Questions diverses

- modification du PLU la modification porte sur le secteur à urbaniser rue de la Croix aux Loups, et sur des points du règlement. Cette modification fera l'objet d'une enquête publique prochainement.

- Dissolution du comité des fêtes : Lors de sa dernière assemblée générale, le Comité des Fêtes n'a pas reconduit de bureau, faute de candidats.

Madame Quenouille, présidente, a déposé sa lettre de démission.

Les statuts prévoient la répartition du solde du compte entre l'APEA et le club de l'Amitié. Ce solde s'élève à 2 616,47 €.

Le matériel est transféré à la Commune.

La séance est levée à 0h30